

ACTUALITES

JUSTIFICATIFS CNDS 2016

Si vous avez bénéficié d'une subvention CNDS en 2016, vous avez **jusqu'au 31 décembre 2016** pour retourner à la DDDCS 21, par voie postale uniquement, un compte rendu financier ([cerfa n°15059*01](#) de 3 pages) à remplir pour chaque action subventionnée. Dans le cadre de la simplification des démarches administratives, vous ne devez plus joindre les pièces justificatives (factures, tickets, ...). En revanche, vous devez les tenir à disposition de la DDDCS 21 en cas de contrôle. N'hésitez pas à contacter Brigitte LANGEREUX (03.80.68.31.14) pour toute information complémentaire.

VOTRE COMPTE ASSOCIATION

Depuis avril 2016, le site des démarches en ligne a évolué de « [Compteasso.service-public.fr](#) » vers **Service-public-Asso.fr**. Cette procédure s'inscrit dans une volonté gouvernementale de simplification des démarches administratives. Cet espace personnel vous permettra en outre d'effectuer des demandes de subvention proposées par les services de l'Etat tel que le CNDS. Créer votre compte association, c'est [ICI](#).

FINANCES

DISPOSITIFS FINANCIERS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA COTE-D'OR

(Mobilisables par l'intermédiaire des comités départementaux)

- Fonds d'Aide à l'Acquisition de Matériel Sportif (FAAMS) : retour le 3 avril 2017

Ce dispositif permet de soutenir l'effort des comités départementaux pour favoriser et améliorer la pratique sportive (entraînement et/ou compétition). [En savoir plus](#)

- Aide en faveur du sport de haut niveau : retour le 27 janvier 2017

- Aide en faveur des **clubs** en fonction des résultats de la saison écoulée et de la division d'évolution au niveau national de la saison en cours.
- Aide en faveur des **athlètes** au titre des performances réalisées et au titre des déplacements. [En savoir plus](#)

CREDIT D'IMPOT COMPETITIVITE EMPLOI ASSOCIATIONS

Un amendement visant à créer, **au bénéfice des associations** un dispositif de crédit d'impôt analogue au Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) a été adopté dans le cadre de l'examen de la loi de finances pour 2017.

En effet, consistant en un crédit d'impôt sur les bénéficiaires, le **CICE** ne s'applique pas aux associations qui ne se livrent pas à **des activités lucratives**. [En savoir plus](#)

EMPLOI

DECLARATION SOCIALE NOMINATIVE

La DSN (Déclaration Sociale Nominative) est une démarche de simplification des procédures des employeurs vis-à-vis **des organismes de protection sociale ou des administrations** (URSSAF, retraite complémentaire, prévoyance, Pôle Emploi,...) qui devaient jusqu'à présent être effectuées périodiquement. La DSN devient **obligatoire** pour **toutes les associations** au **1^{er} janvier 2017**. Attention, en cas de non-transmission de la DSN, des pénalités financières seront dues. [En savoir plus](#)

FORMATIONS

FORMATION COMPTABILITE AVEC LE LOGICIEL CASICO

Le **CDOS de Côte-d'Or** organise une formation comptabilité avec le logiciel CASICO le **vendredi 20 janvier 2017** de 19h à 22h30 à DIJON. Consultez **les modalités** : [ICI](#).

FORMATION VALEURS DE LA REPUBLIQUE ET LAICITE

Le **CESAM** a été retenu par la Direction Régionale et Départementale Jeunesse, Sport et Cohésion Sociale (DRDJSCS) de Bourgogne-Franche-Comté pour organiser des sessions de formation en direction des acteurs de terrain sur le thème de la **Laïcité et des Valeurs de la République** sur la région Bourgogne. Ces formations se dérouleront **jusqu'à juin 2017**. [En savoir plus](#)

Plus d'informations au 03.80.73.91.44 ou par mail : laicite@cesamformation.org